

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.10/364
12 mars 1986

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

MAR 20 1986

PETITION DE LIDIANA MARRELLI CONCERNANT LE TERRITOIRE
SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85
du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Apt. G 30 Douglas Street
Victoria, B.C.
Canada V8V 2N7

Le 10 février 1986

Le Président du Conseil de tutelle
Organisation des Nations Unies
New York, N.Y. 10017

Objet : Le référendum qui doit se tenir aux Palaos le 24 février 1986

Monsieur le Président,

Je vous écris, poussée par la profonde préoccupation que m'inspire le référendum qui doit se tenir aux Palaos le 24 février 1986.

Lors des cinq référendums précédents, les habitants des Palaos ont fait savoir qu'ils ne voulaient pas que des bases militaires américaines soient installées sur leur territoire. Or, un nouveau référendum leur est proposé le 24 février 1986. Il semble qu'aux Palaos le processus démocratique ait un sens différent. Il me paraît parfaitement clair que les Etats-Unis d'Amérique exercent, par le biais d'un chantage économique, une pression extrême sur les habitants des Palaos, lesquels ont nettement indiqué qu'ils ne voulaient pas de bases militaires américaines sur leur territoire, mais ne peuvent oublier que les Etats-Unis alimentent en très grande partie leur budget.

Mon inquiétude m'incite à vous prier instamment de tout mettre en oeuvre pour que des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies observent le déroulement

du référendum. Il faudrait aussi que l'ONU mène une enquête sur l'histoire des Palaos depuis qu'elles sont devenues Territoire sous tutelle des Etats-Unis pour savoir quel genre d'appui la population a reçu pendant cette période pour l'aider à devenir une nation indépendante.

Veillez agréer, etc.

(Signé) Lidiana MARRELLI
